

production au Canada ou pour d'autres motifs, ne peut être vendu de façon efficace et ordonnée par les offices provinciaux.

Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme (CNCPPF), créé en 1972 par la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, a pour fonction de conseiller le ministre de l'Agriculture sur toutes les questions relatives aux organismes de commercialisation. De concert avec ces organismes et les gouvernements provinciaux, il s'efforce de promouvoir une mise en marché plus efficace des produits réglementés sur le plan du commerce interprovincial et du commerce extérieur. Il existe notamment des offices de mise en marché des oeufs, du poulet et du dindon, et l'on songe à en créer un dans l'Est canadien pour la commercialisation des pommes de terre. L'effectif du conseil englobe des personnes représentant les producteurs, les consommateurs, les travailleurs et l'agrinégoce.

9.9 Formation agricole

Toutes les régions du Canada possèdent des universités et collèges qui offrent des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles en sciences agricoles et en économie domestique. De plus, il existe en Ontario, au Québec et en Saskatchewan des écoles de médecine vétérinaire qui décernent des grades.

Dans les provinces de l'Atlantique, le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse a désormais le statut d'institution conférant des grades; en outre, il dispense les deux premières années du programme de formation en génie agricole, dont les deux dernières années s'enseignent dans d'autres établissements de l'Est canadien. Le Collège offre aussi plusieurs programmes de formation technique liés à l'agriculture et à l'agrinégoce, de même que différents cours d'actualisation des connaissances pour les agriculteurs et autres membres des effectifs de l'industrie agricole.

Au Québec, les Universités McGill et Laval offrent des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles en sciences agricoles. Pour sa part, la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal confère des grades dans ce domaine. Le ministère de l'Éducation dispense un cours de gestion et d'exploitation agricoles dans quatre CEGEPS; l'École d'agriculture de Sainte-Croix donne des cours de même nature, et 15 conseils scolaires ont inscrit à leurs programmes d'enseignement secondaire des cours de formation professionnelle en agriculture. De son côté, le ministère provincial de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dirige deux instituts de technologie agricole.

En Ontario, la Division de l'enseignement des recherches et des services spéciaux du ministère provincial de l'Agriculture et de l'Alimentation a établi cinq programmes d'études menant à des diplômes; les cours se donnent au Collège d'agriculture de l'Ontario, à l'Université de Guelph et dans les collèges de technologie agricole de Centralia, Kemptville, New Liskeard et Ridgetown.

La faculté d'agriculture de l'Université du Manitoba offre un cours de quatre ans qui conduit au baccalauréat en sciences agricoles, et un cours de deux ans qui mène à un diplôme en agriculture. L'Université du Manitoba offre aussi un vaste programme en sciences agricoles de 2^e et 3^e cycles.

À l'Université de la Saskatchewan (Saskatoon), le Collège d'agriculture et l'École de médecine vétérinaire sont des institutions décernant des grades de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles dans leurs disciplines respectives. Une autre école d'agriculture offre un cours de base de deux ans avec diplôme aux jeunes qui désirent pratiquer l'agriculture ou travailler dans une industrie connexe. Le Kelsey Institute (Saskatoon) donne un cours de deux ans en mécanique de l'outillage agricole aux stagiaires des services d'entretien et de réparation des machines agricoles. De nombreux cours d'agriculture d'une durée de moins de 20 semaines sont offerts par trois instituts techniques et 15 collèges communautaires régionaux répartis à travers la province. Les écoles secondaires dispensent un cours facultatif en études du secteur agricole de la Saskatchewan; ce cours peut être également suivi par tous les résidents de la province grâce à l'École d'enseignement par correspondance du gouvernement provincial.

L'Alberta compte trois collèges d'agriculture: Fairview, Olds et Lakeland (campus de Vermilion) qui proposent une vaste gamme de programmes d'étude conduisant à des diplômes. Grâce à la structure modulaire des cours, les élèves peuvent s'inscrire à divers moments et en différents lieux aux programmes d'étude dotés de crédits. Par ailleurs, de brefs cours sans crédits portent sur des activités agricoles particulières. En outre, le Collège communautaire de Lethbridge offre une gamme restreinte de programmes d'étude et de cours en agriculture.

Un programme conduisant à un certificat en technique culturale et comportant de la formation pratique et théorique qui s'adresse aux ouvriers agricoles et aux gérants de fermes a été mis sur pied conjointement par les agriculteurs, les ministères albertains de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur, ainsi que par les trois collèges d'agriculture de cette province et le Collège communautaire de Lethbridge.

Plusieurs autres programmes collégiaux plus particuliers, qui portent entre autres sur la gestion des pelouses et la fluoriculture attirent des élèves d'autres provinces. Les collèges spécialisés de l'Alberta participent aux efforts de formation agricole sur le plan interprovincial et international, dans le cadre de divers programmes d'échanges et de programmes mondiaux pour la jeunesse. On a élargi la portée de l'enseignement afin qu'elle corresponde mieux aux besoins de l'agriculture en main-d'œuvre et aux différents intérêts des collectivités rurales.

Un certain nombre de collèges publics et privés de l'Alberta offrent des cours d'un an ou deux qui préparent les élèves aux programmes universitaires conduisant à un grade en agriculture ou en médecine vétérinaire.